

Procès-verbal n°16 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 16 Décembre 2021
À :	14h00 - siège du district
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	MM. Patrick AURILLON- Jean pierre RIEU – Jean-Marie TATEVIN - Stéphane BROC Emile HOURS-
Excusé :	M. Denis LASGOUTE

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°15 de la réunion du 09/12/2021.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

Retour Commission HOMOLOGATIONS

CSR : catégorie U5 /U14 DEPARTEMENTALE 2 POULE B

La rencontre BEAUCAIRE STADE 30 2/AS POULX 2 DEPARTEMENTALE 2 POULE B DU 28/11/2021.

Donne match perdu par pénalité à AS POULX2 pour en reporter bénéfice à BEAUCAIRE ST 30 2

Score à homologuer BEAUCAIRE 30 ST 2 : 3 - AS POULX 2 0 (moins un point au classement)

Modifications rencontres

Coupe GARD LOZERE U17/U16

La rencontre Coupe GARD LOZERE, prévue le samedi 11/12/2021, non jouée (arrêté municipal, entre ST PRIVAT MONS/ NIMES SOLEIL LEVANT se jouera le **samedi 18/12/2021 à 15h00** même stade – décision commission.



CAS COVID 19 U17/U16

LA rencontre Coupe GARD LOZERE, prévue le dimanche 12/12/2021 à 9 heures30 entre GENERAC/BAGNOLS PONT
Se jouera le samedi 18/12/2021 à 14 heures 30 même stade décision commission

Forfait simple - Forfait COVID

Championnat U19 DEPARTEMENTALE 2 poule unique : phase match aller

Club 551417 FOOT TERRE DE CAMARGUE

Par courriel en date du vendredi 10/12/2021 le club FOOT TERRE DE CAMARGUE nous informe que pour diverses raisons, les joueurs de l'équipe U19 ne se rendront pas à POULX, pour disputer la rencontre contre l'équipe U19 de POULX ce samedi 11/12/2021

En conséquence l'équipe de FOOT TERRE DE CAMARGUE est **déclarée forfait**.

FORFAIT GENERAL

Club 551417 FOOT TERRE DE CAMARGUE

Suite à 3 forfaits dans la catégorie U19 Départementale 2 poule unique,

1 forfait : le 27/11/2021 contre O ST HILAIRE LA JASSE

2 Forfait le 4/12/2021 contre AS PISSEVIN VALDEGOUR

3 Forfait le 11/12/2021 contre AS POULX

En conséquence, en vertu de l'article 82 des règlements généraux du District Gard-Lozère, l'équipe U19 Départementale 2 poule unique de FOOT TERRE DE CAMARGUE est **déclarée FORFAIT GENERAL**.

L'article 82 alinéa 3 sera appliqué. Les équipes devant rencontrer ce club seront exemptes.

FORFAIT SIMPLE COUPE GARD LOZERE U17

Club 525106 ST MARTIN DE VALGALGUES

Par courriel en date du 11/12/2021 à 18Heures03 le club de ST MARTIN DE VALGALGUES nous informe, qu'avec des cas positifs Covid 19 ils ne se déplaceront pas pour disputer la rencontre Coupe Gard -Lozère programmée le 11/12/2021 à 14 heures 30, contre l'US TREFLE

En conséquence, le protocole Covid 19 n'étant pas respecté conformément à la fiche synthèse concernant les protocoles d'organisations des **rencontres régionales et départementales**, et plus particulièrement les conditions pour reporter un Match à savoir : 4 cas positifs dans une catégorie et non d'un club et faire parvenir les attestations des 4 cas positifs à la commission Covid 19 du district.

Ou avoir une attestation de mise à l'isolement d'une équipe par L'A.R.S du département.

Au vu de la feuille de match FMI et des annotations de l'arbitre l'équipe de ST MARTIN DE VALGALGUES absente au coup d'envoi, **est déclarée forfait simple (non comptabilisé)**

Le club de l'US TREFLE qualifié pour le tour suivant.

FORFAIT SIMPLE COUPE GARD LOZERE U15

Club 525106 ST MARTIN DE VALGALGUES

Par courriel en date du 11/12/2021 à 21 heures 04, le club de ST MARTIN DE VALGALGUES nous informe, qu'avec des cas positifs au Covid19 ils ne se déplaceront pas le dimanche 12/12/2021 pour disputer la rencontre coupe Gard-Lozère programmée le dimanche 12/12/2021 à 10 h00 contre AEC ST GILLES.

En conséquence, le protocole Covid 19 n'étant pas respecté conformément à la fiche synthèse concernant les protocoles d'organisation des rencontres **régionales et départementales** et plus particulièrement les conditions pour reporter un match à savoir 4 cas positifs dans une catégorie et non d'un club et faire parvenir les attestations des 4 cas positifs à la Commission Covid 19 du district.

Ou avoir une attestation de mise à l'isolement d'une équipe par L'ARS du Département.

Au vu de feuille de match FMI des annotations de l'arbitre, l'équipe de ST MARTIN DE VALGALGUES absente au coup d'envoi est **déclarée forfait simple (non comptabilisé)**.

Le club de ST GILLES AEC est qualifié pour le tour suivant



COUPE GARD LOZERE U17 U16 ET U15 U14 (¼ de finale

LES ¼ DE FINALE U 17 U16 ET U15 U14 se dérouleront le 8 et 9 janvier 2022

Les rencontres sont sur le site du District Rubrique Coupes.

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 16/12/2021 par Madame Mylène LEGAL et Monsieur Teddy GRAS

Pas DE PROLONGATIONS- TIRS AUX BUTS SI NECESSAIRES.

Les U17-U16 jouent le samedi 8 janvier 2022 à 15h00

Les U15/U14 jouent le dimanche 9 janvier 2022 à 10h00

Possibilité aux U15/U14 de jouer le samedi 8 janvier 2022 dans les conditions habituelles par le réseau foot clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON

